

Département de médecine générale et collège de généralistes enseignants

coexistence utile ou inutile? - Cohabitation ? - Coopération ? - Concurrence ?

Etude comparative des deux structures

Analyse des deux formations sur différents critères :

1. le cadre juridique et les statuts
2. les missions
 - pratique
 - enseignement
 - recherche

Cadre juridique et statuts

Département de MG

Intégré à la faculté, sous l'autorité du Doyen et du conseil de faculté.

Objet: **Enseignement** de la médecine générale dans tout le cursus des études médicales. **Recherche** en médecine générale.

Constitution du C.A.:

- Le Doyen ou son représentant
- PU PH et PH nommés par le Doyen
- MG Enseignants élus par leurs pairs et agréés par le Doyen et le conseil de faculté
- Etudiants élus au conseil de faculté

Collège de généralistes enseignants

Association loi 1901

Objet: **Réunir les généralistes enseignants et maîtres de stage** afin d'explorer la pratique professionnelle, de concevoir un enseignement et d'aider à la recherche en médecine générale.

Constitution du C.A.:

- Des médecins généralistes uniquement, maîtres de stage, enseignants ou enseignants et maîtres de stage, élus par leurs pairs.
- Elit ses représentants au département. Ils sont **mandatés par le collège**, porteurs d'un projet commun discuté et **élaboré** par les MG.

Le collège est le seul à pouvoir explorer la pratique professionnelle. Ses délibérations se font entre médecins généralistes et les propositions reflètent une opinion de généraliste. Ses élus servent d'interface entre la faculté (représentée par le département de médecine générale) et les généralistes, enseignants et maîtres de stage.

Enseignement - Exercice professionnel

Département de MG

- Préparer, organiser et mettre en œuvre l'enseignement de la médecine générale dans le troisième cycle de médecine générale; mais aussi sensibiliser à la médecine générale dans les premiers et second cycles des études médicales.
- Déterminer les objectifs pédagogiques à atteindre, dans les stages MG et hospitalier de 2ème cycle, dans le stage MG de 5ème cycle de 6 mois, dans l'enseignement théorique de 3ème cycle
- Assurer la mise en commun de ces objectifs pour tous les enseignants.
- Entretenir une réflexion sur le contenu de l'enseignement, par rapport à la faculté et à la profession. Intégration des objectifs liés :
 - à la spécificité de la médecine générale
 - à l'Université
 - à l'enseignement des diverses spécialités
- Favoriser les échanges avec les autres départements de la faculté mais aussi avec les départements de médecine générale des autres UFR.
- Assurer la formation pédagogique des enseignants (DIU de pédagogie)

Définir les critères de nomination des enseignants et maîtres de stage
Evaluer les enseignements
Mettre en place une évaluation qualifiante

Collège de généralistes enseignants

Rechercher des solutions et faire des propositions constructives dans ce cadre.

- Proposer des objectifs pédagogiques propres à la médecine générale et issus d'un consensus généraliste.
- Facilitation de la mise en commun et de l'appropriation de ces objectifs

Favoriser les échanges avec les autres collèges et avec le CNGE

Faciliter la formation pédagogique

- Formation interne
- Echanges inter-collèges
- CNGE

Aider à l'appropriation des critères de nomination (tutorat...) Promouvoir le stage progressif et favoriser la création d'outils d'évaluation (carnet de stage...)

Département de médecine générale et collège de généralistes enseignants

coexistence utile ou inutile? - Cohabitation ? - Coopération ? - Concurrence ?

Pour ce qui concerne la pratique professionnelle, seul le collège peut répondre à une exigence de réflexion spécifique et expérimentée. Les objectifs pédagogiques issus de cette réflexion répondront au projet de formation professionnelle. Il reste au département à adapter ces propositions aux impératifs de sa mission universitaire (qui rejoint de plus en plus le projet professionnel)

Concernant la mission d'enseignement, le département ne peut que s'enrichir d'une réflexion et d'une recherche effectuée par les professionnels eux mêmes. L'influence culturelle d'un collège paraît indispensable pour garder l'originalité de l'enseignement de l'exercice de la médecine générale. De plus, l'apport du CNGE à la formation des enseignants est, dans le contexte actuel, indispensable.

Recherche

<u>Département de MG</u>	<u>Collège de généralistes enseignants</u>
Financement: <ul style="list-style-type: none">• Sur le budget du département• Bourses d'études• Fonds publics (ARS)• Coopération (ORS - GRES)• Personnel administratif disponible	Financement: <ul style="list-style-type: none">• association loi 1901 permettant les dons et aides extérieures, publiques et privées (ARS, URPS, Industrie)
Initiation de projet de recherche coopération	- Initiation de projet de recherche
=> Recherche épidémiologique	Coopération
=> Audits de pratique qui permettent d'évaluer la nécessité de créer de nouveaux objectifs pédagogiques en FMI comme en FMC	=> Recherche épidémiologique
Organisation de recherche clinique	=> Audits de pratique. La coopération du collège est indispensable, s'agissant de la pratique généraliste
	Recherche clinique : Passage obligatoire par le collège pour obtenir la participation des médecins généralistes de terrain • Mise en place de groupes de pairs (enseignants et maîtres de stage)

La recherche en médecine générale ne peut se concevoir sans la participation des généralistes eux mêmes. Le rôle du collège est de mobiliser et de motiver un maximum d'éléments du groupe pour assurer la réalisation de cette tâche essentielle à la concrétisation de l'existence d'un département. Pour le département, il n'y a pas d'existence réelle reconnue sans recherche. Donc, on ne peut concevoir de département sans collège de généralistes enseignants satellite.

Le développement de la recherche impliquée

<u>Département de MG</u>	<u>Collège de généralistes enseignants</u>
<ul style="list-style-type: none">• Organisation d'une bibliothèque de médecine généraleEncouragements à l'écriture et à la publicationOrganisation de thèses de médecine générale à l'occasion du tutorat pour le stage de 6 mois - soutenance - publication	<p>Formation à la lecture critique</p> <ul style="list-style-type: none">• Groupes d'écriture - ateliers d'écriture organisés par le collège Proposition de sujets et direction de thèses : supervision de l'étudiant pour la recherche bibliographique, la rédaction et la publication

Conclusion

La structure d'un département de médecine générale peut très bien ne laisser que peu d'initiative aux généralistes impliqués. C'est par la qualité de son travail, sa capacité à produire, sa cohésion et la richesse des hommes qui le composent que le collège doit influencer sur le département et lui donner réellement vie. L'originalité, le mérite, le retour incontournable aux sources de l'exercice feront, d'un collège actif un élément indispensable au développement du département.

C'est au département qu'incombe la tâche de développer la place de la médecine générale au cours des différents cycles d'enseignement, soutenu par le collège et par ses propositions.